



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Délégation à la Sécurité Routière

**La Sous-Directrice de l'Éducation Routière
et du Permis de Conduire**

Monsieur Christophe NAUWELAERS
Secrétaire Général du SANEER & SR
Direction Départementale des Territoires de la Marne
40, boulevard Anatole France
CS 60554
51037 CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE Cedex

Paris, le

21 FEV. 2025

Monsieur le Secrétaire Général,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur les examens supplémentaires.

Il est vrai que, comme vous le soulignez dans votre courrier en date du 27 septembre 2024, les examens supplémentaires sont assurés par des IPCSR titulaires au-delà de leur temps de travail fixé annuellement à 1607 heures, ce qui m'avait amenée à préciser que, sauf impératifs locaux, les IPCSR adjoints des DPCSR et les agents travaillant à temps partiel n'étaient en principe pas concernés par les examens supplémentaires.

Après réflexion et échanges avec un certain nombre de BER de départements en tension qui doivent faire face à de fortes contraintes en termes d'offres de places d'examen du permis de conduire, je ne suis pas opposée à ce que les adjoints aux DPCSR puissent réaliser des examens supplémentaires, tout comme les agents à temps partiel, pour autant qu'il ne s'agisse pas de temps partiel thérapeutique. En effet, dans ce dernier cas, le temps partiel résulte d'une décision médicale, réduisant le temps de travail d'un agent pour des raisons de santé ; il serait paradoxal qu'il travaille au-delà de la durée fixée par le médecin.

Par ailleurs, concernant l'expérimentation du dispositif d'alerte de travailleur isolé (DATI), le sujet de la protection des agents est une vive préoccupation de mes services. Comme vous le savez la Déléguee interministérielle à la sécurité routière a saisi le DTNUM afin de s'assurer qu'il n'existait pas de possibilité de développer une solution interne au ministère pour garantir la protection des agents.

Faute de réponse de sa part, nous allons reprendre en lien avec la société NEOVIGIE l'expérimentation ce mois-ci dans deux départements, le Rhône (qui était déjà un département expérimentateur et qui est doté du matériel adéquat) et les Bouches-du-Rhône (département touché par des agressions d'examineurs en 2024). Cette expérimentation aura une durée limitée et devrait permettre de confirmer la première évaluation du dispositif.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire Général, l'expression de mes sentiments distingués.



Catherine BACHELIÈR